

ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

N°2023- 10/6.1

Annule et remplace l'arrêté N°2023-02/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code de la route et notamment les articles R44, R225 et R 225-1

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2, L 2213., L 2213-5

Vu la demande présentée par la société EUROVIA, pour des travaux d'aménagement de bourg de Marigny du mercredi 25 janvier 2023 14h au mardi 21 février 2023 18h.

CONSIDERANT que pendant le déroulement des travaux pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue du 13 juin 1944 de la rue Jacques Bainville à la rue du 8 mai 1945 ainsi que la rue Capitaine Daireaux et rue Marie Louise Lerouxel, en fonction de l'avancement des travaux.

ARRETE

Du mercredi 25 janvier 2023 14h au mardi 21 février 2023 18h.

Article 1 : La circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement sera interdit en fonction de l'avancement des travaux, rue du 13 juin 1944 de la rue Jacques Bainville à la rue du 8 mai 1945 ainsi que la rue Capitaine Daireaux et rue Marie Louise Lerouxel.

Article 2 : les véhicules de secours sont prioritaires.

Article 3 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise pour matérialiser cette réglementation.

Article 4 : Monsieur le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 25 janvier 2023

Pour le Maire et par délégation
Noel MONTAGNE
conseiller municipal.

